



SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2024



SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société Historique Francophone de l'Alberta

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Historique Francophone de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Historique Francophone de l'Alberta au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
le 7 octobre 2024

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Patrimoine Canadien	\$ 69,261	\$ 70,000
Casino	58,476	50,815
Edmonton Heritage Council	55,591	37,540
Alberta Historical Resources Foundation	22,409	28,451
Partenariats (Note 9)	17,284	9,436
Subventions d'emploi	12,042	5,624
Frais de service	9,629	40,953
Amortissement des apports reportés (Note 8)	923	1,038
Adhésions	40	190
Dons	35	-
Intérêts	-	48
	<u>245.690</u>	<u>244.095</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	145,314	133,013
Contractuels	46,164	65,348
Frais de déplacement	14,080	13,665
Frais de bureau	12,899	6,438
Location de bureau	9,198	3,690
Frais professionnels	5,740	5,433
Frais de publicité et promotion	3,762	3,614
Location de matériel	3,732	1,222
Assurances	1,987	1,901
Amortissement des immobilisations	1,174	1,175
Téléphone	775	1,037
Frais bancaires	743	476
	<u>245.568</u>	<u>237.012</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 122</u>	<u>\$ 7,083</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

2.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Pour l'exercice se terminant le 31 août 2024

ACTIF NET	<u>Investi en</u> <u>immobilisations</u>	<u>Grevé</u> <u>d'affectation</u>	<u>Non-grevé</u> <u>d'affectation</u>	<u>Total</u> <u>2024</u>	<u>Total</u> <u>2023</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 251	\$ -	\$ 35,406	\$ 35,657	\$ 28,574
Excédent des produits sur les charges	<u>(251)</u>	<u>-</u>	<u>373</u>	<u>122</u>	<u>7,083</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 35,779</u>	<u>\$ 35,779</u>	<u>\$ 35,657</u>

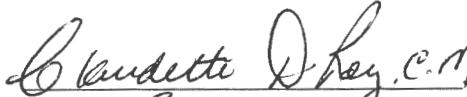
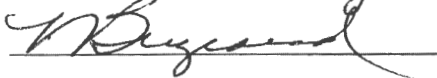
Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 193,784	\$ 139,244
Compte à recevoir (Note 4)	28,325	5,624
TPS à recevoir	4,124	2,891
Frais payés d'avance	<u>1,460</u>	<u>6,441</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	227,693	154,200
IMMOBILISATION CORPORELLES (Note 5)	<u>493</u>	<u>1,667</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 228,186</u>	<u>\$ 155,867</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 23,749	\$ 12,240
Remises gouvernementales à payer	3,180	2,680
Revenus reportés (Note 7)	<u>164,985</u>	<u>103,875</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	191,914	118,795
APPORTS REPORTÉS (Note 8)	<u>493</u>	<u>1,415</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>192,407</u>	<u>120,210</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisation corporelle	-	251
Actif net non-grevé d'affectation	<u>35,779</u>	<u>35,406</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>35,779</u>	<u>35,657</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 228,186</u>	<u>\$ 155,867</u>

Approuvé par les administrateurs:

 Administrateur
, Administrateur



SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	\$ 122	\$ 7,083
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(923)	(1,038)
Charge d'amortissement	<u>1,174</u>	<u>1,175</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	373	7,220
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(22,701)	(2,267)
Taxes sur les produits et services	(1,233)	(1,142)
Remises gouvernementales à payer	501	(4,552)
Frais payés d'avance	4,981	(5,073)
Comptes fournisseurs et charges à payer	11,509	(13,652)
Revenus reportés	<u>61,110</u>	<u>(19,338)</u>
	<u>54,540</u>	<u>(38,804)</u>
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	54,540	(38,804)
Encaisse au début de l'exercice	<u>139,244</u>	<u>178,048</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ <u>193,784</u>	\$ <u>139,244</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

5.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Société historique francophone de l'Alberta a pour mission de favoriser la concertation et la liaison entre praticiens et consommateurs du patrimoine et de l'histoire des francophones de l'Alberta en vue d'en assurer la préservation et la diffusion de ceux-ci. La société est incorporée sous la Charte de l'Association canadienne française de l'Alberta et elle est exempte d'impôt selon la loi sur les impôts du Canada.

La société retire 72 % (2023 - 59 %) de ses revenus des bailleurs de fonds.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

- a) La société a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de ventes de produits et services, d'inscriptions et abonnements, de commandites et de contributions sont constatés à titre de produits au moment de l'encaissement ou au moment où l'évènement a lieu ou le service est rendu.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquies.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- b) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Instruments financiers

- c) La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2024

Apports reçus sous forme de biens et services

- d) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

- e) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'actif et de passif ainsi que sur les montants des produits et charges pour l'exercice visé. Le principal élément pour lequel une estimation a été effectuée est la réception des comptes à recevoir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	33% Amortissement linéaire
Matériel de bureau	10% Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la société, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Dépréciation

- g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - revenus reportés	\$ 164,985	\$ 103,875
Encaisse non-grevée d'affectation	<u>28,799</u>	<u>35,369</u>
	<u>\$ 193,784</u>	<u>\$ 139,244</u>

SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2024



4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions à recevoir	\$ <u>28,325</u>	\$ <u>5,624</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
Matériel informatique	\$ 5,280	\$ 4,787	\$ 493	\$ 1,417
Matériel de bureau	<u>2,505</u>	<u>2,505</u>	<u>-</u>	<u>250</u>
	<u>\$ 7,785</u>	<u>\$ 7,292</u>	<u>\$ 493</u>	<u>\$ 1,667</u>

6. DETTE BANCAIRE

La société a une carte de crédit avec une limite de 10 000 \$, portant un taux d'intérêt de 16,99%. À la fin de l'exercice, le solde utilisé est de 8 896 \$.

7. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine Canada	\$ 36,670	\$ 121,760	\$ 69,261	\$ 89,169
Casino	25,504	77,177	58,476	44,205
Alberta Historical Resources Foundation	16,917	19,333	22,409	13,841
Edmonton Heritage Council	7,500	58,734	55,591	10,643
Jeunesse Canada au travail	-	14,390	7,263	7,127
Fondation franco-albertaine	<u>17,284</u>	<u>-</u>	<u>17,284</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 103,875</u>	<u>\$ 291,394</u>	<u>\$ 230,284</u>	<u>\$ 164,985</u>

SOCIÉTÉ HISTORIQUE FRANCOPHONE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2024



8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les soldes non-amortis des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

Apports reportés	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Balance d'ouverture	\$ 1,415	\$ 2,453
Reçu pour l'achat d'immobilisations	-	-
Amortissement	<u>(922)</u>	<u>(1.038)</u>
Balance de fermeture	<u>\$ 493</u>	<u>\$ 1,415</u>

9. PARTENARIATS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fondation franco-albertaine	\$ 17,284	\$ 3,436
Fédération de sport francophone de l'Alberta	<u>-</u>	<u>6.000</u>
	<u>\$ 17,284</u>	<u>\$ 9,436</u>

10. CATÉGORIES DE DÉPENSES

Il y avait 10 859 \$ de dépenses pour les activités hors d'Edmonton, qui n'étaient pas pour le développement professionnel des dirigeants de la SHFA, ou qui n'étaient pas pour raconter Edmonton ailleurs. Ceci représente 4,4 % des dépenses encourues par la Société durant l'année.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque.

Risque de crédit :

La société est exposée à un risque de crédit principalement lié aux comptes à recevoir.

Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers suivants: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres portant intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des placements et des flux de trésorerie liés aux produits et aux charges d'intérêt.

Risque de liquidité :

La société est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer.